

Les femmes des Premières Nations : des citoyennes inégales

Ce que vous devez savoir :

Les femmes des Premières Nations sont régulièrement victimes de discrimination, de stigmatisation et de marginalisation dans leur vie hebdomadaire, et par conséquent, leur participation totale en tant que citoyennes peut leur être répudié. Ces facteurs peuvent également limiter leur accès à un hébergement sécuritaire, aux services sociaux et aux possibilités de vie.



De quoi traite cette recherche?

Le phénomène «pas dans ma cour» (NIMBY, *not in my back yard*) est une réaction des membres d'une communauté qui veut prévenir l'établissement d'installations censément indésirables (telles les logements publics, les refuges ou les installations de services) au sein de leur communauté. Le phénomène «pas dans ma cour» provient du fait que les citoyens ont peur que leur propriété dévalue, et que l'harmonie et la sécurité de leur communauté soit compromise par des individus à la conduite désordonnée. Cette recherche est une étude

de cas du phénomène «pas dans ma cour» en ce a trait aux femmes des Premières Nations qui désirent trouver un logement transitoire offrant un hébergement temporaire et une variété de services aux femmes vulnérables des Premières Nations dans un quartier à faible revenu dans une petite ville des Prairies canadiennes. Les résidents du quartier en question déployaient de plus en plus d'efforts afin de récupérer un espace public qu'ils considéraient envahi par les «personnes de la rue», et s'opposaient au transfert de cette installation dans leur

communauté. L'installation proposée, qui offrait un refuge, un service de garderie, une formation professionnelle et un perfectionnement éducatif à des femmes de Premières Nations vulnérables, a provoqué un débat public qui explorait qui qualifie de citoyen légitime? Durant ces débats, les chercheurs ont découvert que les femmes des Premières Nations font l'objet d'une stigmatisation fondée sur leur état socioéconomique, leur sexe et leur appartenance à un groupe ethnique qui est historiquement perçu comme une citoyenneté «moins digne».

KEYWORDS

Aborigène, Premières Nations, femmes, pas dans ma cour, citoyenneté, stigmaté, pauvreté.

SOURCE DE L'ARTICLE :

L'article *Outsiders in Their Homeland: Discursive Construction of Aboriginal Women and Citizenship* de Jo-Anne Fiske, Yale D. Belanger et David Gregory, a été publié dans le *American Indian Culture and Research Journal*, 34(3): 71-92, en 2010.

Qu'ont fait les chercheurs?

Les chercheurs ont rassemblé des données qualitatives sur les circonstances de «Pas dans ma cour» reliées à la proposition de logement transitoire, puis ont mené une étude sur la façon dont cet enjeu avait été discuté par le public. Ils ont examiné les réunions publiques, les conversations menées entre les administrateurs municipaux et les membres du public, ainsi

que les lettres soumises à la ville et aux journaux régionaux. Les chercheurs ont également étudié ce qui était publié sur les sites web de la ville, du musée régional et des centres culturels gérés par la ville. Ils cherchaient à comprendre le débat public en utilisant la théorie du discours critique, une méthode d'analyse explorant comment le pouvoir fonctionne par le biais du langage.

Qu'ont découvert les chercheurs?

- **Le concept dominant de la citoyenneté au Canada met l'accent sur les droits de la propriété, l'individualisme, l'indépendance personnelle et un gouvernement limité.** Ces concepts peuvent contribuer à limiter la participation de certains groupes en tant que citoyens.
- **Les membres des Premières Nations au Canada ne sont pas toujours en mesure de participer entièrement à titre de citoyens pour plusieurs raisons.** Les territoires qui leur sont réservés sont la propriété du Canada et par conséquent ne peuvent être détenus par des intérêts privés.

L'assimilation forcée, les écoles résidentielles et le système des réserves ont entraîné un désavantage social et économique pour les groupes des Premières Nations. De ce fait, les groupes des Premières Nations à l'heure actuelle sont plus susceptibles de souffrir de pauvreté, d'isolation et de sous-emploi. Par conséquent, ils peuvent être perçus en tant que groupes moins dignes des droits de la citoyenneté lorsqu'ils utilisent les services sociaux.

- **La population autochtone peut être perçue comme une menace à la stabilité de la collectivité et au bien-être économique des citoyens.** Le stigmatisme associé

COMMENT POUVEZ-VOUS UTILISER CETTE RECHERCHE?

Cette recherche peut être utilisée par les décideurs, les universitaires et les membres de conseils afin de mieux comprendre pourquoi les personnes autochtones ne reçoivent pas toujours un accès total à leurs droits de citoyens.

Cette recherche aide à comprendre le lien entre l'exclusion sociale et la pauvreté. Ses résultats peuvent également être utilisés pour éduquer le grand public dans le but d'empêcher les réactions «pas dans ma cour» dans le futur.



aux personnes autochtones, qui les labellise en tant que toxicomanes et alcooliques, ou violents et sexuellement immoraux, renforce ces idées.

- **Pour répondre à leurs opposants, les femmes et leurs partisans se sont appuyés sur le fait que tous les membres de la société ont des droits et une responsabilité collective.** Toutefois, les causes structurelles de la pauvreté, telles le racisme, le sexisme et la marginalisation politique et économique ont été rarement soulevées.